



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée signée par 2 286 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

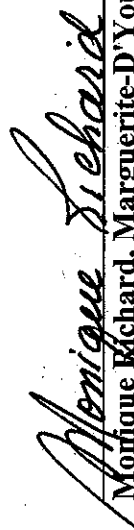
ATTENDU QUE le maïs des Îles de Boucherville est un produit du terroir;

ATTENDU QUE sans agriculture, il n'y a pas de nourriture;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, consommateurs de produit alimentaires québécois, demandons au gouvernement du Québec de maintenir la production de maïs sur les îles de Boucherville.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

  
Monique Richard, Marguerite-D'Youville

21 Mars 2012  
Date